

Avis et enquêtes

03/04/2019

Nous vous informons que suite à la demande de permis d'environnement de la S.A. ACLAGRO, Industrieweg, 74 à 9032 WONDELGEM, pour un chantier de désamiantage consistant en l'enlèvement et l'encapsulation de 7 500 kg d'amiante friable et 26 000 kg d'amiante non friable, dans les blocs A, B et C de l'Athénée royal de Rixensart, le Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie a décidé que :

- *« S'agissant d'un établissement temporaire, et que par ailleurs, le projet n'est pas de nature à causer des dangers, nuisances ou inconvénients importants pour l'homme ou l'environnement, l'enquête publique n'est pas requise.*
- *L'avis de l'instance suivante est sollicité : DGO4 – Direction du Brabant wallon (avis obligatoire). »*

Rixensart, le 03 mars 2019

Le Directeur général,

Pierre VENDY

La Bourgmestre,

Patricia LEBON